

RAPPORT N° 94/4-13
au Conseil Municipal

OBJET

**NOUVEAUX ATTRIBUTAIRES DE PARCELLES
SUR LES ZONES D'ACTIVITES DE MONTGAILLARD I,
DE CHEMIN FINETTE I ET II**

Par Délibération n° 94/2-35 du 29 mars 1994, vous m'avez autorisé à céder un certain nombre de parcelles à des entreprises sur des Zones d'Activités communales.

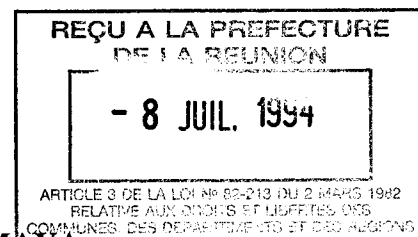
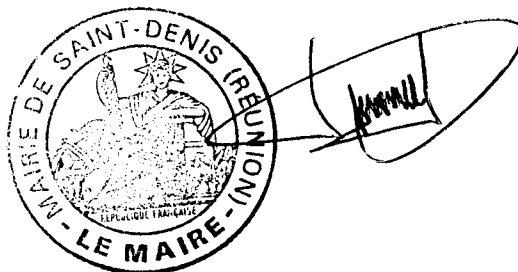
Aujourd'hui, grâce à un suivi régulier des entreprises attributaires, des parcelles bâties ou non bâties peuvent à nouveau être commercialisées sur les zones d'activités de Montgaillard I, de Chemin Finette I et II.

Pour mémoire, je vous rappelle que les conditions générales et particulières de cession des parcelles sur les Zones d'Activités, arrêtées successivement par Délibérations des 15 avril 1983 (Affaire n° 5), 23 juin 1983 (Affaire n° 31/12), 8 décembre 1983 (Affaire n° 9), 27 mars 1984 (Affaire n° 12 et Affaire n° 14), 26 juillet 1984 (Affaire n° 1), 25 juin 1986 (Affaire n° 7), 9 décembre 1986 (Affaire n° 10), 6 mai 1987 (Affaire n° 12), 1er octobre 1987 (Affaire n° 29), 10 décembre 1987 (Affaire n° 9 et Affaire n° 27), 21 octobre 1989 (Affaire n° 5), 1er juin 1991 (Délibération n° 91/13), 25 avril 1992 (Délibération n° 92/2-40).

En conséquence, sur la base de ces mêmes modalités de cession, je vous demande de m'autoriser à intervenir dans les actes à passer avec les nouveaux demandeurs (confer l'annexe), sous la forme d'une cession par bail à construction, les conditions d'activités et d'emplois devant être respectées.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 94/4-13
du Conseil Municipal
en séance du mercredi 29 juin 1994

OBJET

**NOUVEAUX ATTRIBUTAIRES DE PARCELLES
SUR LES ZONES D'ACTIVITES DE MONTGAILLARD I,
DE CHEMIN FINETTE I ET II**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-123 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 94/4-13 de Monsieur le Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique RIVIERE, 5ème Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Economie et Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve les attributions de parcelles sur les zones d'activités de Montgaillard I, de Chemin Finette I et II, à savoir :

- | | |
|--|---------------------|
| - SARL LATITUDE 21 (Gérant : Michel LAPARADE) | (MONTGAILLARD I) |
| - Franck RAZEBASSIA | (CHEMIN FINETTE I) |
| - Alain LEBON | (CHEMIN FINETTE II) |
| - SA KOLOSS OI (Directeur Général : Alain LEBEL) | (CHEMIN FINETTE II) |
| - Régis CLAIN | (CHEMIN FINETTE II) |

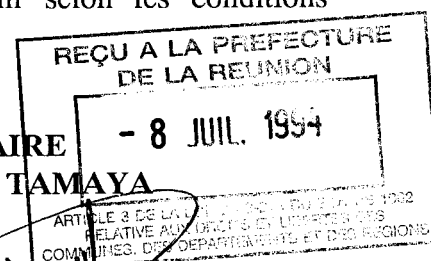
ARTICLE 2

Autorise le Maire à passer les baux à construction à intervenir selon les conditions d'exploitation, d'emplois et de surfaces proposées en annexe.

Pour extrait certifié conforme
Saint-Denis, le 06 JUIL, 1994



LE MAIRE
Michel TAMAYA



ANNEXE A LA DELIBERATION N° 94/4-13
du Conseil Municipal
en séance du mercredi 29 juin 1994

*Nouveaux attributaires de parcelles sur les Zones d'Activités
de Montgaillard I, et de Chemin Finette I et II*

Zones d'activités	Attributaires	Activités projetées	Emplois		Références cadastrales	Surfaces en m ²
			Créations	Transferts		
Montgaillard I	SARL LATITUDE 21 (Gérant : Michel LAPARADE)	Fabrication de sièges et de canapés	6	1	BV 779 (lot n° 4)	1 324
Chemin Finette I	Franck RAZEBASSIA	Ferronnerie	2	5	BT 324	600
Chemin Finette II	Alain LEBON	Entrepise générale de bâtiment	-	19	BT 484 - 485 (lot n° 7)	537
Chemin Finette II	SA KOLOSS OI (Directeur Général : Alain LEBEL)	Bâtiment / Ciment / Travaux publics	-	50	AX 24 - 25 - 26 (lots n° 35 et n° 36)	1 160
Chemin Finette II	Régis CLAIN	Entrepise de bâtiment (construction de maisons individuelles)	4	12	BT 489 - 490 (lot n° 9)	510

12	87	4 131
----	----	-------

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA REUNION
- 8 JUL. 1994



Vu par le Conseil Municipal
en séance du 29 JUN 1994